

L'APPLICATION DU PLAN

« LANGUES VIVANTES À L'ÉCOLE PRIMAIRE »

Extraits du Discours de Jack Lang
29 janvier 2001

Ma volonté est de revisiter l'ensemble du système et de centrer d'abord les transformations sur l'amélioration de l'école première. C'est là que le destin de nombreux enfants se joue. C'est là que se décident leur réussite ou leurs difficultés futures.

Sur chacun des points de la réforme (la maîtrise de la langue nationale, la généralisation des expérimentations scientifiques, l'éveil artistique et sensible, l'apprentissage de la vie en société, la généralisation des technologies de l'information et de la communication...) des réunions de ce type auront lieu tout au long de l'année. En particulier aura lieu en avril prochain un séminaire sur l'expression orale.

Les maîtres seront préparés à ce nouvel enseignement dans le cadre de formation continue.

Ils disposeront de nombreux outils et de matériaux pédagogiques. Des recommandations pour la conduite de cet enseignement seront diffusés sur le site Internet EDUSCOL. Des ouvrages et des produits multimédia offriront de nombreuses ressources pour les séances de langue vivante dans ces classes.

Cet enseignement portera sur les langues vivantes étrangères, mais les objectifs qu'il poursuit vaut également pour les langues régionales et les langues issues de l'immigration. Une contribution originale sera entre autres apportée par le CNDP. Un cédérom proposera des comptines et des chants dans un certain nombre de langues parlées en France. Tous ces documents seront à la disposition des enseignants qui choisiront dans cet ensemble les langues et les contenus les mieux adaptés à la situation et au projet de la classe.

À partir de la classe de CE2, les maîtres s'engageront résolument dans l'enseignement d'une langue et pour la réalisation d'objectifs qui servent de socle à la poursuite de l'apprentissage en classe de sixième.

À tous les niveaux de l'école élémentaire, l'introduction de cette nouvelle discipline doit être l'occasion de mettre en œuvre des projets

pédagogiques ayant naturellement une dimension internationale. Tout projet favorisant le contact des classes et des élèves avec la réalité des pays étrangers, avec des établissements et des élèves d'autres pays, donne son sens à cet enseignement. Cette dimension internationale, cette ouverture culturelle à d'autres civilisations est l'une des clefs de la réussite de cet enseignement car elle est source de motivation des élèves. C'est en recherchant de façon systématique les échanges et les contacts avec des locuteurs de ces langues que l'École fera comprendre aux enfants l'utilité de cet apprentissage. L'environnement quotidien des classes doit, à l'occasion de l'enseignement des langues vivantes, illustrer cette ouverture sur les autres pays et les autres cultures.

Des outils pour l'enseignement des langues vivantes

Plusieurs types d'outils seront mis à la disposition des maîtres et des classes :

- Dès l'adoption des programmes de l'école primaire, ceux-ci seront mis à la disposition de tous les maîtres. Des recommandations pédagogiques seront mises en ligne sur le site Internet de la DESCO (EDUSCOL).
- Très vite, après la parution de ces programmes, des matériaux pédagogiques devront être réalisés et permettre aux enseignants d'élaborer une progression dans l'enseignement de la langue. Les éditeurs scolaires seront invités à élaborer des méthodes adaptées et la mutualisation des réalisations locales sera réalisée par les sites de l'Administration et par le CNDP.
- En 2001, **un appel d'offres sera publié par la Direction de la technologie pour la réalisation d'outils multimédia**, sur la base d'un cahier des charges précis. Il concernera plusieurs langues vivantes.
- Pendant l'année 2001, une plate-forme de cybercorrespondance sera mise en service au cours de l'année 2001. Elle proposera à tous les élèves pendant leur parcours scolaire l'adresse de deux correspondants dans deux langues différentes. Ce service fera l'objet d'un projet pédagogique élaboré par les enseignants.
- Des recommandations seront élaborées pour aider les collectivités locales à organiser l'équipement des salles de classe le mieux adapté à cet enseignement.

Pour en savoir plus : communiqué de presse du 29 janvier 2001 disponible sur <http://www.education.gouv.fr>